



Consultations prébudgétaires 2018
Comité permanent des finances de la
Chambre des communes

4 août 2017

Résumé

Le Mouvement Desjardins désire faire part de commentaires dans le cadre des consultations prébudgétaires 2018 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Ceux-ci se regroupent en quatre grands thèmes que sont : le commerce international, le financement des entreprises, le logement et l'encadrement du secteur financier.

En bref, nous invitons le gouvernement à maintenir son appui au commerce international et au libre-échange dans une optique de protection des intérêts nationaux, à favoriser le financement de l'entrepreneuriat dans une perspective à plus long terme et à continuer à exercer une vigilance constante de l'évolution du marché de l'habitation.

Par ailleurs, le secteur des institutions financières est en pleine mutation avec la présence accrue de la technologie financière. L'examen de l'encadrement fédéral régissant le secteur financier permet au le gouvernement fédéral de revoir le cadre de réglementation afin de favoriser la compétitivité, la stabilité et l'innovation du secteur financier. Il s'agit aussi d'une excellente occasion de reconnaître les spécificités du système financier canadien qui doit composer avec un encadrement mixte entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement du Canada doit prendre des mesures concrètes pour reconnaître la contribution des coopératives financières à la diversité et à la stabilité de l'économie canadienne et la refléter en conséquence dans la réglementation qui encadre le secteur financier.

Les éléments présentés ci-dessous sont au cœur des enjeux économiques canadiens et ont pour but d'alimenter la réflexion du Comité quant aux moyens de favoriser le développement économique et social. En parallèle, soulignons qu'il est important que le gouvernement fédéral maintienne le support au développement économique du pays par la mise en œuvre des mesures annoncées au précédent budget.

Commerce international

Le Mouvement Desjardins est d'avis que les accords de libre-échange sont une partie essentielle du développement économique et ont des répercussions généralement positives pour l'économie canadienne. Les dernières années ont donné lieu à des négociations qui ont débouché sur une vague des nouveaux accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux, comme celui entre le Canada et l'Union européenne.

Le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) diffère toutefois de façon importante puisqu'il s'agit de la réouverture d'un accord à demande d'un autre État. Or, l'accès au marché américain est primordial pour les entreprises canadiennes, en particulier celles du Québec et de l'Ontario¹. Plus que jamais, on doit qualifier la relation économique canado-américaine de stratégique et elle s'avère d'autant plus importante à l'heure où le gouvernement canadien souhaite stimuler l'innovation et diversifier son économie. La montée du protectionnisme et le contexte politique actuel aux États-Unis nourrissent une incertitude qui ne peut qu'avoir des effets négatifs sur les entreprises canadiennes et leur capacité à planifier leur croissance.

La renégociation en cours doit être abordée comme une occasion de mettre à jour un accord et de couvrir de nouvelles réalités importantes pour les entreprises et gouvernements au Canada, comme le commerce électronique et l'évitement fiscal relié à la dématérialisation de nombreuses transactions. La mise en place d'une stratégie claire du gouvernement passe par la consultation des acteurs économiques et leurs associations. Leur contribution, ainsi que celle des représentants provinciaux, sera indispensable tout au long de la modernisation du partenariat. Cette concertation est essentielle, notamment car les préoccupations varient d'une province et d'un secteur à l'autre ; l'approche du gouvernement doit intégrer cette réalité.

De plus, certains secteurs de l'économie sont davantage exposés par l'ouverture accrue de leur marché, comme les secteurs agricole, culturel ou forestier. Le gouvernement doit prendre en considération que le risque touche en réalité des enjeux économiques et sociaux beaucoup plus larges et proprement canadiens comme l'occupation du territoire et la vitalité des régions. Tout particulièrement, et comme il le fait depuis longtemps, le gouvernement doit continuer de défendre avec énergie et vigueur la gestion de l'offre dans le secteur agricole.

Il est primordial que le gouvernement soutienne aussi la vitalité des autres secteurs en mettant en place au besoin des mesures de compensation et de soutien spécifiques, accompagnées d'échéanciers clairs de mise en place. Cela contribue à une transition en douceur qui permettra aux entreprises de développer des stratégies d'adaptation tout en conservant une nécessaire stabilité de marché. Cela revêt notamment une importance toute particulière pour les régions dont l'activité économique dépend davantage des secteurs qui pourraient éventuellement faire les frais de la réouverture de l'ALENA.

¹ *Commerce Québec-États-Unis : Tableur sur les forces de chacun*, Perspective économique, Études économiques du Mouvement Desjardins, 31 janvier 2017.

Financement des entreprises

Au niveau des entreprises, la vitalité de l'entrepreneuriat est essentielle à la compétitivité et à la santé de l'économie canadienne. Celle-ci passe souvent par les petites et moyennes entreprises lesquelles sont un terreau fertile pour l'entrepreneuriat, tant dans les grands centres que dans les régions plus éloignées. Dans les derniers budgets, le gouvernement a clairement exprimé sa volonté de stimuler l'entrepreneuriat, notamment en ce qui a trait à l'innovation.

Un enjeu majeur de l'économie entrepreneuriale canadienne est de conserver ces acquis à moyen et à long termes. Malheureusement, plusieurs entreprises innovantes nous quittent en raison du manque de capital patient pour les accompagner jusqu'à l'étape subséquente de leur croissance. Il s'agit d'une réalité concrète à laquelle le gouvernement doit porter une attention particulière.

Certaines approches mises en place ces dernières années ont fait leurs preuves. Le gouvernement du Canada a tout avantage à mettre à profit cette expertise pour la mise en œuvre de son plan dans ce domaine. En tant qu'acteur socio-économique d'importance, le Mouvement Desjardins est un partenaire privilégié des entreprises canadiennes et a développé une expertise unique qui met en commun ses valeurs collectives et ses atouts de premier groupe financier coopératif au Canada.

Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif (CRCD) en est un bon exemple. À titre de partenaire de quelque 420 entreprises et coopératives, ce fonds d'investissement contribue au maintien de plus de 71 000 emplois. CRCD offre non seulement un soutien financier à ses partenaires, mais s'engage également à les accompagner dans leur croissance à long terme. Il donne accès à un vaste réseau d'administrateurs, d'entreprises et de solutions concrètes pour les entreprises qui désirent pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger, assurer la transition de la propriété de l'entreprise ou adopter les dernières avancées de leur secteur.

CRCD est un outil novateur et unique, qui n'a pas son pareil dans le paysage financier canadien. Son mandat d'accompagnement à long terme permet aux entreprises et coopératives partenaires d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur des bases solides et durables. Cette approche contribue à enrichir le développement économique des métropoles comme des régions éloignées, et ce, de façon concrète et mesurable. Le gouvernement aurait avantage à soutenir l'élan de ce type d'initiative, surtout dans un contexte où il souhaite diversifier l'économie du pays.

Logement

Le logement demeure une préoccupation récurrente du gouvernement. Cela s'exprime par la mise en place de différentes mesures, qui touchent notamment l'accès au logement et la stabilité du marché de l'habitation. Les plus récentes ont été annoncées à l'automne 2016 et s'inscrivent dans la continuité de la série de mesures adoptées depuis la crise financière de 2008, dans le but de resserrer l'accès à la propriété.

À ce chapitre, le marché a connu un léger ralentissement avant même les nouvelles règles qui ont été annoncées en octobre 2016. Celles-ci devraient accentuer ce ralentissement, tout comme d'ailleurs la hausse des taux d'intérêt annoncée par la Banque du Canada le 12 juillet dernier². À notre avis, il serait prématuré d'aller de l'avant à court terme avec la mise en œuvre de mesures additionnelles, au moment où les conséquences définitives des précédentes sont encore difficiles à mesurer. Encore moins devrait-on envisager de modifier la structure actuelle de l'assurance hypothécaire dans le contexte actuel.

Un effet direct de l'établissement d'un mécanisme de partage des risques avec les prêteurs se traduirait par une augmentation des coûts, particulièrement pour les catégories plus vulnérables d'emprunteurs. On pense particulièrement aux personnes résidant hors des grands centres et de façon plus générale, aux citoyens de la classe moyenne. L'accès au logement et à la propriété s'en retrouverait, donc, au bout du compte, diminué et cela nuirait à un objectif phare du gouvernement.

En l'absence de données claires sur l'effet des récentes mesures, plusieurs zones d'ombres demeurent, notamment en raison des nombreuses variables et hypothèses dans les prévisions. Notamment, le comportement des consommateurs pourrait fort bien ne pas suivre la direction prévue et, de ce fait, engendrer de nouveaux risques³ indésirables. Dans les circonstances, nous estimons plus prudent de maintenir le statu quo pour le moment, tout en suivant de près l'évolution de l'endettement des ménages et du marché de l'habitation en tenant compte des particularités régionales.

² *Le marché résidentiel en deuxième vitesse au Québec et en ajustement en Ontario*, Zoom sur l'habitation, Études économiques du Mouvement Desjardins, 19 juin 2017.

³ *Canada : les consommateurs demeurent la pierre angulaire de la croissance*, Point de vue économique, Études économiques du Mouvement Desjardins, 10 avril 2017.

Secteur financier

Dans son dernier budget, le gouvernement a exprimé la volonté de maintenir un secteur financier résilient en rappelant ses objectifs stratégiques pour le secteur, soit la stabilité financière, la concurrence et l'utilité pour les utilisateurs du système financier. À titre d'institution financière d'importance systémique au Québec et de premier groupe financier coopératif au Canada, le Mouvement Desjardins encourage le gouvernement à tenir compte de la contribution des coopératives financières à l'atteinte de ses objectifs.

La diversité du secteur financier canadien est une de ses forces, elle a fait ses preuves et a été reconnue par la résilience du système. Son caractère décentralisé a été loué de toutes parts suite à la crise financière de 2008 ; c'est dans cet esprit que le Mouvement Desjardins favorise un maillage étroit entre les autorités provinciales et fédérales, dans le respect des compétences de chacun. Cette approche proactive a été éprouvée par le passé.

Le gouvernement fédéral entamera prochainement la seconde partie du processus de révision de l'encadrement du secteur financier. Il s'agit d'une belle occasion de mettre des règles à jour et notamment d'aborder l'encadrement des entités qui ne sont pas clairement réglementées, comme les entreprises en émergence du secteur des technologies financières.

Par ailleurs, les récents resserrements sur l'utilisation des termes « bancaires » et ses dérivés se comprennent bien et sont essentiels pour les entreprises en émergence qui ne sont pas réglementées. En revanche, la description des activités doit être souple et permettre l'utilisation d'un descriptif approprié, pour les institutions de dépôt supervisées et réglementées par un ordre de gouvernement au Canada. Le qualificatif reflète leurs activités dans la pratique. Un cloisonnement et une exclusion de l'utilisation de ce qualificatif dans la description des services similaires créeraient un effet inverse, soit une confusion chez les consommateurs canadiens, en plus d'engendrer des coûts indus pour les institutions provinciales avec pour effet d'éloigner le gouvernement de ses objectifs de stabilité, de concurrence et particulièrement d'utilité.

Cette approche devrait être assouplie pour refléter la réalité actuelle et de longue date du secteur financier.

Conclusion

Au moment d'entreprendre la deuxième phase de l'examen des lois du secteur financier, le gouvernement doit favoriser un arrimage étroit avec les encadrements provinciaux et permettre aux coopératives financières d'évoluer dans un cadre légal et réglementaire qui reconnaît leur réalité et qui leur permettra de maintenir leur apport à la diversité et à la stabilité du système financier canadien.

C'est avec plaisir que nous traiterons de nouveau des thèmes abordés dans le présent mémoire avec les membres du Comité permanent des Finances et continuerons de participer aux consultations qui touchent des secteurs d'intérêt pour le Mouvement Desjardins et ses quelque sept millions de membres et clients.